## Économie 5

## Clôture de l'atelier sur les audits du secteur des industries extractives

## Les vérificateurs de la Cour des comptes désormais outillés

MNN

Libreville/Gabon

**OUVERT** à la Cour des comptes le 7 mai 2019, l'atelier de révision et de validation du rapport d'audits sur les revenus issus du secteur des industries extractives a pris fin hier jeudi. Les travaux ont mis en a exergue les difficultés liées à la transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives.

Le principal objectif de la rencontre était de trouver des solutions pour améliorer la gouvernance dans le secteur des industries extractives dans les pays membres du Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique francophone subsaharienne (Crefiaf).

Les ressources du secteur des industries expouvant tractives apporter une contribution décisive dans le développement des Etats



Michel Ikapi, secrétaire général de la Cour des Comptes, lisant le discours de clôture.



Vue des participants à cette formation.

membres du Crefiaf, il s'agit donc d'assurer une transparence au niveau des revenus qui sont payés par les différents opérateurs exerçant dans lesdites industries. La Banque mondiale a d'ailleurs apporté son appui à certaines institutions de contrôle des finances publiques, afin de renforcer leurs capacités techniques dans le domaine de l'audit, des contrats et des revenus issus du secteur extractif dans les six pays que sont le Gabon, le Tchad, la RDC, le Congo Brazza-

Photo de famille à l'issue des travaux.

ville, la Guinée Conakry et le Niger.

«Les recettes issues des ressources des industries extractives n'impactent pas toujours de manière significative le développement économique et sodes cial **Etats** producteurs », a expliqué Michel Ikapi, secrétaire général de la Cour des comptes, représentant le président de l'institution, pour justifier le bienfondé de cet atelier.

Selon Eric Omengue, administrateur du Crefiaf, quatre difficultés majeures ont été mises en relief lors des travaux organisés en quatre ateliers. D'abord, des écarts de conformité par rapport au cadre légal et réglementaire qui encadre le secteur des industries extractives au Gabon.

Ensuite, les insuffisances du cadre juridique en rapport avec les bonnes pratiques et les normes internationales.

En troisième point, Eric Omengue a cité la faiblesse des dispositifs de contrôle interne et d'inspections, d'audits des contrats et revenus du secteur extractif. Enfin, la faible fiabilité de certaines données financières qui sont déclarées, au sujet des revenus du secteur extractif.

Toujours est-il que cet atelier a permis de doter les vérificateurs de la Cour de comptes du Gabon des connaissances de base quant aux grands enjeux du secteur minier, aux plans juridique, financier, économique, social environnemental. Les intéressés se seront familiarisés avec les normes techniques et approches recommandées pour la conduite d'un audit du secteur minier et pétrolier, a affirmé M. Ikapi.

